

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Karine Martineau](#)

<https://www.cadre21.org/membres/a5372b3f67b27a793412dee5>

Date d'obtention : 2021-11-29 16:26:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Utiliser la trousse dès qu'une situation de sextage se passe dans notre établissement. Compléter le questionnaire auprès de chaque personne impliquée.

Évaluer la situation et vérifier l'information.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Utiliser la trousse en me référant à l'aide-mémoire au besoin. Aller chercher l'information, la valider et la transmettre à notre service de police au besoin.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Écouter la version de la victime sans jugement ou réprimande.